

LA CHRONIQUE GASTRONOMIQUE D'YVAN

Les huîtres

La fin de l'année approche alors parlons d'huîtres.

Elles existent depuis déjà très longtemps ... depuis les dinosaures.... et oui...

Les Français en consomment le plus sur la fin de l'année entre octobre et décembre. Mais, contrairement aux idées reçues, on peut les consommer toute l'année.

Une huître met au moins 3 ans avant d'arriver dans nos assiettes.

De quelles régions françaises viennent-elles ?

La France est le premier producteur européen d'huîtres.

Il existe en France plusieurs régions productrices et appellations Normandie, Bretagne Nord (la Belon) et Sud, Vendée, Charentes (la Marennes Oléron, les Gillardeau), Aquitaine (la Gravette) et Méditerranée (la Bouzigue).

On les mange cruesjuste ouvertes avec un peu de citron ou de vinaigre avec des échalotes ou alors chaudes avec un petit sabayon (jaune d'œuf monté avec un peu de vin blanc et du beurre fondu) et gratinées. C'est un régal mais il existe plein d'autres façons de les cuisiner. A vous de voir. Le principal est de les manger comme on les aime et de les accompagner avec un bon vin blanc sec. Ma préférence, un Chablis ou un Sancerre ; à consommer avec modération cependant.



à consommer avec modération cependant.

A VOUS DE JOUER !

1- Les huîtres : associez les appellations suivantes à leur région de production

Appellation	Région productrice
Belon ●	● Poitou Charentes
Marennes Oléron ●	
Cancale ●	● Aquitaine
Bouzigues ●	
Huîtres des îles ●	● Bretagne
Vertes fines de claire ●	
Arcachon-Cap Ferret ●	
Cap Leucate ●	● Méditerranée

Réponses du précédent numéro :

1. Dingbats : a) fraction de seconde b) Livre d'algèbre

2. Activités sportives : judo ; karaté ; rugby ; boxe ; basket ; volley ; ski ; voile

3. 10 noms de sports cachés

D	Z	E	P	O	S	K	L	N
G	E	S	B	Q	I	A	O	H
O	U	C	J	N	T	V	O	
L	L	A	B	D	N	A	H	C
F	S	L	O	I	E	L	W	K
H	D	A	M	Z	T	J	X	E
F	I	D	L	U	T	T	E	Y
R	A	E	N	O	R	I	V	A
B	E	G	A	N	I	T	A	P

Prochaine parution : janvier - février - mars 2021
 Dépôt des informations avant le 20 décembre 2020
 Boîte aux lettres de la mairie « Communication » ou par mail :
lagazettedegrepiac@gmail.com

AGENDA

sous réserve de nouvelles directives de la Préfecture liées à la COVID19.

Samedi 10 octobre

8h00 **Journée solidarité :**
 - nettoyage du cimetière.
 13h00 Rendez-vous à 8h devant la mairie

Mardi 13 octobre

20h30 **Conseil municipal** à la salle des fêtes

Mercredi 11 novembre

11h00 **Commémoration** avec la participation des élèves de l'école de Grépiac.
 14h00 Et suivi **d'une visite du nouvel Espace Socio-Culturel aux Grépiacois.**
 -
 18h00

Samedi 21 novembre

Chasse ouverture des battues. Merci à tous de respecter la signalisation des battues et d'être prudents dans les zones concernées.



Vendredi 27 novembre

20h30 **Ciné-documentaire** proposé par Les Lumières du village

Mercredi 9 décembre

16h00 **Marché de Noël** à l'école de Grépiac. Décorations confectionnées par les enfants de l'école, stands artisans, commerçants, idées cadeaux...

NUISANCES SONORES

Petit rappel sur les plages horaires durant lesquelles vous pouvez effectuer vos travaux de bricolage et de jardinage en utilisant des outils « bruyants ».



Choisir le bon moment c'est moins dérangeant!
 du Lundi au Vendredi
 08h30-12h / 14h30-19h30
 Le Samedi
 09h-12h / 15h-19h
 Le Dimanche et Jours Fériés
 10h-12h / 16h-18h



La Gazette de Grépiac

L'information municipale trimestrielle

Octobre - Novembre - Décembre 2020 - N°13

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la Mairie

du lundi au vendredi
 De 9h00 à 12h00
 De 14h00 à 17h30

Fermée le jeudi après-midi et le mercredi

☎ 05.61.08.54.60

✉ mairie-grepiac@wanadoo.fr

Numéros d'urgence

- 15 : SAMU
- 17 : Gendarmerie
- 18 : Pompiers
- 119 : Enfance en danger
- 0800 47 33 30 : urgences Gaz

Gendarmerie d'Auterive

☎ 05.61.50.94.00

Pharmacies de garde

☎ 3237 ⁽¹⁾

www.3237.fr

Le mot de Mme le Maire

Chères Grépiacoises, chers Grépiacois,

La rentrée est maintenant derrière nous. Les enfants ont repris le chemin de l'école. Ils ont pu ainsi faire connaissance avec la nouvelle directrice, Laura Ribo et les trois nouveaux enseignants.

Avec l'ensemble du conseil municipal, nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue.

La COVID est là, toujours présente parmi nous. Nous nous acclimatons autant que possible. Nous devons nous adapter et accepter les nouvelles règles de vie que ce virus nous impose. L'inquiétude pour l'avenir est grande. Nous devons toutefois garder l'espoir et continuer d'avancer, continuer de construire.

Aussi, nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux du nouvel espace socio-culturel sont terminés. La commission de sécurité a donné un avis favorable à son ouverture au public.

Nous adopterons en conseil municipal, le 13 octobre, son règlement intérieur et la nouvelle tarification de location.

Avec le souhait de pouvoir créer un moment festif, nous remettons son inauguration au printemps prochain.

Cela nous laisse le temps de la réflexion pour lui trouver un nom.

Toutefois, nous vous proposons de venir découvrir prochainement ce nouveau lieu de convivialité.

Ce grand projet finalisé, les élus de la municipalité vont pouvoir se consacrer à la révision du PLU : projet beaucoup plus administratif, véritable travail de fond moins visible, mais tout aussi important.

Il est décomposé en plusieurs étapes qui vont courir sur plusieurs années. La population sera associée à ce travail. Nous consacrerons un article en temps utile.

Nous profitons de cette édition pour faire un dossier spécial « Environnement » sur l'entretien des haies mitoyennes.

J'espère qu'il apportera les réponses à vos attentes.

Bonne lecture,

Mme Le Maire

INFOS MAIRIE

NOUVEAUX HORAIRES

La Mairie est désormais ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h30 les lundis, mardis et vendredis. Elle reste fermée le mercredi et le jeudi après-midi.

Pour vos dossiers « urbanisme », M. PIQUEMAL pourra vous recevoir, sur rendez-vous uniquement, le jeudi de 18h à 20h.

NOTRE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE SÉCHERESSE a été refusée pour l'année 2019.

Pour une nouvelle demande (été 2020), faire une déclaration à la Mairie composée d'un courrier accompagné de photographies avant le 25/10/2020.

DISTRIBUTION DE 2 MASQUES SUPPLÉMENTAIRES : les personnes qui n'ont pas pu se rendre aux deux rendez-vous de septembre pour la distribution des masques peuvent toujours venir retirer 2 masques supplémentaires à la mairie.

TRAVAUX DE VOIRIE.

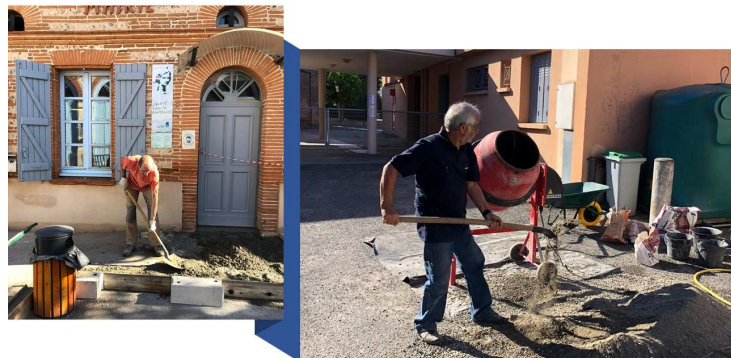
Durant les semaines 42 et 43, entre le 12 et le 25 octobre, certaines rues et zones du village ne seront pas accessibles (les personnes directement concernées seront informées des jours exacts). Nous allons en effet procéder à un balayage des gravillons suite à la réfection des revêtements du lotissement Baget, de la rue des Acacias, du parking de la mairie, et du parking de l'épicerie. Une place pour personnes en situation d'handicap sera créée ou déplacée au niveau de l'épicerie, de la mairie et de l'espace centre socio-culturel.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE : La municipalité continue sa mise en conformité des espaces recevant du public

avec l'accès à la Mairie qui a été repensé et refait par deux de nos élus, les agents des services techniques étant occupés sur d'autres chantiers. Ainsi, la rampe a été élargie pour permettre à une personne à mobilité réduite de manœuvrer plus aisément. Les barrières sont aussi modifiées. Une barre sera rajoutée au niveau le plus bas pour éviter qu'une roue de fauteuil ne passe au travers.

GENS DU VOYAGE. Cette année encore, le Conseil Municipal a accepté que cette famille, présente depuis des années sur la commune, sans encombre, s'installe sur la commune pour ne pas avoir à gérer d'autres campements sauvages dont nous n'arriverions pas à nous défaire. Cependant, nous leur avons adressé un courrier dans lequel nous les alertons sur quelques points suite à des remarques de certains voisins :

- ↳ Veiller à ne pas avoir de fuite d'eau.
- ↳ Ne pas laisser aboyer le chien et ne pas le laisser se promener seul dans le lotissement Baget.
- ↳ Utiliser, pour les eaux usées et toilettes, les toilettes extérieures de l'espace socio-culturel et les laisser propres.



LE P'TIT MARCHÉ

Les réguliers		Notre P'tit marché accueille tous les mercredis le fromager Souris & Cheese et, une semaine sur deux, l'épicerie ambulante de Lilly Vadrouille. Régulièrement, de nouveaux commerçants viennent monter leurs étals pour nous faire découvrir leurs produits. Ainsi Mathieu de Manjar Viu (manjarviu.fr) nous a fait déguster ses légumes bios et locaux transformés par lacto-fermentation. Ce procédé permet de conserver longtemps et naturellement les légumes tout en créant des probiotiques, de très bonnes bactéries pour la santé. « Un atelier de la bibliothèque » est en préparation pour expliquer le processus de transformation et apprendre à fabriquer soi-même ses conserves.
Souris & Cheese Fromager	Toutes les semaines	
Lilly Vadrouille L'épicerie ambulante de produits locaux en vrac	Tous les 15 jours	
Les savons d'Oc et d'Autan Savonnerie artisanale	Le 1 ^{er} mercredi du mois	
Manjar Viu Légumes bios transformés par lactofermentation	Le 2 ^{ème} mercredi du mois	
Les ponctuels : consulter le panneau lumineux ou la page Facebook de la mairie ainsi que l'affichage devant la mairie		Patrick du Chai de la Grande Borde (lechaidelagrandeborde.fr) a proposé quant à lui un large éventail de vins de la Méditerranée. Pour vous satisfaire, certains commerçants ont décidé de

prolonger jusqu'à 19h 30 leur présence. Tous les mercredis de 17h à 19h30 devant la mairie venez faire vos emplettes au cœur du village !

LA BIBLIOTHÈQUE

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après plusieurs mois de fermeture, notre bibliothèque participative va enfin pouvoir réouvrir les mercredis de 11h30 à 12h30 (fermée pendant les vacances scolaires).

Il faudra néanmoins respecter le protocole suivant :

- ↳ gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie (1 seule porte entrée/sortie : côté rue)
- ↳ masque obligatoire
- ↳ pas plus de 5 personnes dans la bibliothèque

Comment fonctionne la bibliothèque ?

Le prêt des livres ne nécessite pas d'inscription, ni d'adhésion, et vous pouvez les garder autant de temps que vous le souhaitez.

Pour nos collégiens et lycéens un grand nombre d'auteurs classiques vous attendent : n'hésitez pas à venir emprunter ceux que vous aurez à étudier. Si vous ne pouvez pas être présents les jours d'ouverture, il est possible de fixer un rendez-vous pour venir les chercher.

Vous trouverez également toutes sortes de littérature pour les petits et les grands, tels que des livres de voyages, de cuisine, de travaux manuels, d'histoire ou de géographie et des BD, mais aussi un grand choix de romans.

La bibliothèque est tenue par de charmant(e)s bénévoles.

L'investissement est minime : suivant votre agenda vous pouvez participer 1h par mois ou toutes les semaines. Nous adaptons le planning en fonction de vos disponibilités. C'est aussi l'occasion de rencontrer les Grépiacoises et Grépiacois, de discuter d'échanger et de se tenir informés des activités et animations du village. N'hésitez pas à nous rejoindre

La bibliothèque est tenue par plusieurs bénévoles. Si vous souhaitez les rejoindre, renseignez-vous en mairie ou bien contactez Hélène ECHEVARRIA (helenemichel.grepiac@gmail.com) ou Yolande TOURNUT (jtyoyo@laposte.net).

Enfin, ce lieu est ouvert pour des expositions extérieures et les habitant(e)s de Grépiac peuvent l'utiliser pour présenter des manifestations ou partager leurs passions (nous contacter).



ESPACE SOCIO-CULTUREL

L'ESPACE SOCIO-CULTUREL VA ENFIN POUVOIR RENCONTRER LES GRÉPIACOIS.

Tout d'abord, c'est l'adoption du règlement intérieur de l'espace socio-culturel et de ses tarifs, proposés au vote du Conseil Municipal du 13 octobre 2020 qui permettra de le proposer à la location et aux associations.

L'ouverture des réservations se fera à partir du 2 novembre : aucune réservation ou pré-réservation ne sera possible avant cette date.

QUEL NOM POUR L'ESPACE SOCIO-CULTUREL ?

Les conditions sanitaires ne nous autorisent toujours pas à inaugurer l'espace socio-culturel. Nous avons donc décidé de vous le présenter sous forme de visites guidées par petits groupes le mercredi 11 novembre après-midi (voir encadré ci-contre).

Il est toujours temps de donner vos idées pour nommer cet espace socio-culturel. Nous avons déjà recueilli des propositions intéressantes via le questionnaire disponible sur la page d'accueil du site Internet et sur la page Facebook de la mairie. Vous pouvez aussi donner vos propositions par mail (mairie-grepiac@wanadoo.fr) ou sur papier libre dans la boîte aux lettres de la



mairie. Le Conseil Municipal ne souhaite pas que cet espace porte le nom d'une personnalité politique ou publique locale. Nous préférierions un nom évoquant notre territoire, la Culture ou en lien avec le rôle de cet espace. Le nom sera adopté en Conseil Municipal. Il ne s'agit pas d'un vote, mais de suggestions : inutile donc de remplir le questionnaire plusieurs fois 😊.

Visites guidées pour les Grépiacois

Le vendredi 11 novembre 2020 de 14h à 18h, les élus vous recevront par petits groupes pour vous faire visiter ce nouvel espace de convivialité.

N'oubliez pas votre masque !

ASSOCIATIONS

LE FORUM DES ASSOCIATIONS s'est tenu le samedi 5 septembre dernier à l'îlot sous un beau soleil.



Les associations grépiacoises et voisines étaient présentes malgré l'incertitude qui régnait quant à la reprise de leurs activités. Nous les en remercions fortement.

La bibliothèque était venue exposer son fonctionnement (voir page 7), présenter une sélection d'ouvrages disponibles en prêt pour petits et grands ainsi qu'un atelier gratuit sur la fabrication de pièges à moustiques animé par J-L. CHIVIALLE.

C'était aussi l'occasion de distribuer de nouveaux masques aux Grépiacois : 1 masque offert par la Région et le Département + 1 masque fabriqué par les Grépiacoises à partir de kits fournis par la mairie.

REPRISE DES ACTIVITÉS SUR GRÉPIAC.

A ce jour, seuls la chasse, le yoga, la gymnastique et le tennis ont repris leurs activités, toujours dans le respect des recommandations sanitaires.

La P'tite Fabrique « théâtre » a finalement décidé de ne pas reprendre à l'identique son activité pour ne pas revivre la frustration de ne pas pouvoir proposer son spectacle. Cette année, l'association proposera sur le temps périscolaire, une activité théâtre au sein de l'école.

Les Lumières du Village vous proposent le 27 novembre 2020 la projection d'un documentaire. La salle et l'horaire vous seront confirmés via le panneau lumineux, le site Internet ou la page Facebook. En Mars, pour la fête du court-métrage, ce sera des films pour les enfants et pour

les adultes qui vous seront présentés. En juin, c'est Ciné-musique avec un groupe de musique et une auberge espagnole. Toute cette programmation est tributaire des conditions sanitaires.

Les aînés ruraux Le Vernet - Venerque - Grépiac se retrouveront désormais sur les 3 communes. Quand les conditions sanitaires le permettront, ils pourront se réunir sur Grépiac tous les 3 mois le jeudi après-midi pour leurs traditionnels lotos et jeux de société.

La Belote grépiacoise est aussi en attente de conditions plus favorables pour reprendre leurs concours à la mêlée, deux mercredis par mois.

Le comité des fêtes est aussi au repos forcé.

LA DÉPÊCHE

GRÉPIAC RECHERCHE SON CORRESPONDANT POUR LA DÉPÊCHE.

Ce n'est pas un emploi salarié que la Dépêche vous propose, mais une activité défrayée en fonction de la taille de l'article.

Si vous souhaitez devenir correspondant(e), il faut répondre à un certain nombre d'exigences : habiter la commune, avoir du temps libre pour réaliser les reportages et les rédiger, savoir utiliser l'informatique, posséder un appareil photo et ne pas avoir de difficultés à écrire. Le contrat de lecture pour Grépiac est d'un article ou brève par semaine.

Si vous êtes intéressé(e) par cette activité, vous pouvez envoyer votre candidature à la mairie (lettre de motivation + CV) : mairie-grepiac@wanadoo.fr

LADEPECHE.fr

CONCOURS DE DESSIN CRÉDIT MUTUEL

Entre avril et juin dernier se tenait la 50^{ème} édition du concours international de dessin Eurojeunes, organisé par le Crédit Mutuel, avec pour thématique « Le bonheur, c'est ... ». Yolande TOURNUT, conseillère municipale et sociétaire du Crédit Mutuel avait proposé aux enfants de l'école d'y participer lors des ateliers du temps périscolaire.

Nous tenons à féliciter Jade MOKAIAR et Énola CHANCHE qui toutes deux ont été primées lors du concours de dessin organisé par l'agence d'Auterive.

Le dessin d'Énola (en photo ci-contre) a été primé au niveau national (2^{ème}).

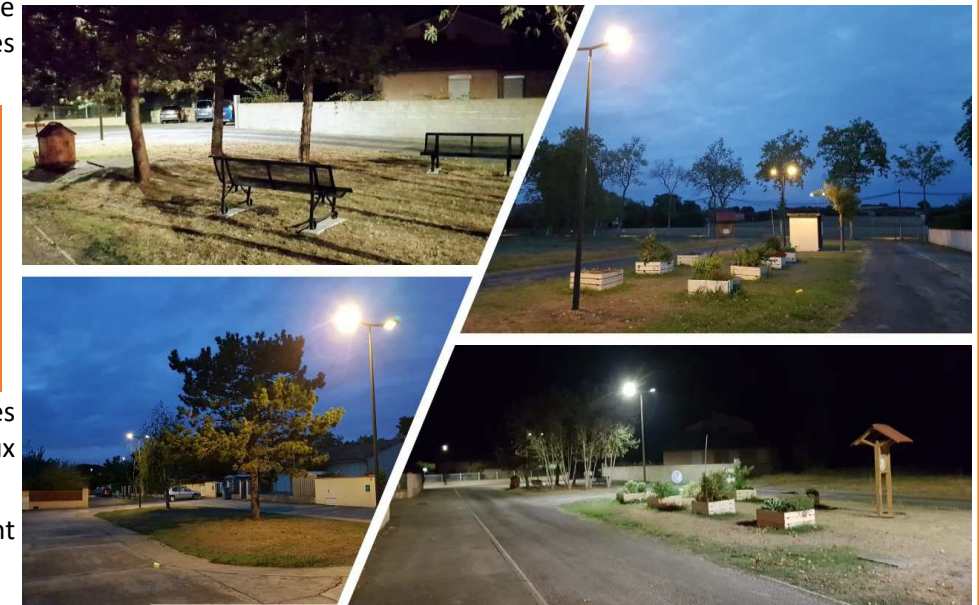


VIE DES QUARTIERS

BAGET : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET INSTALLATION DE DEUX BANCs

Les nouveaux lampadaires à leds sont venus remplacer les anciens sur le lotissement Baget. La rénovation de l'éclairage de la commune fait partie des priorités de Grépiac pour limiter les dépenses énergétiques.

Projet total TTC	50 875 €
Subvention du SDEHG	32 560 €
Prévision part	8 012 €
TVA récupérable	
Estimation restant à charge pour la commune	10 303 €



Deux bancs ont aussi été installés par les services techniques permettant aux promeneurs de faire une petite pause.

Les graviers issus du nouveau revêtement seront balayés en semaine 42.

L'ÎLOT : CHANTIER DU BARRAGE

Le démarrage a été décalé pour des raisons administratives. Cela commencera par un déboisement de la zone début octobre.

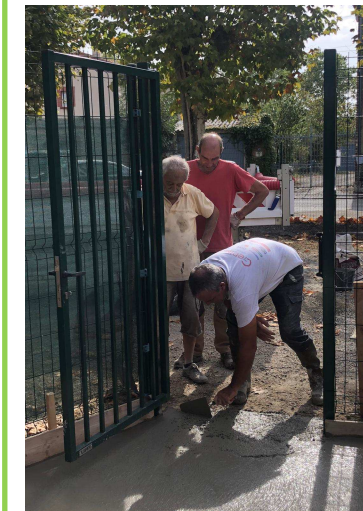
ÉCOLE—PÉRISCOLAIRE

LA RENTRÉE s'est bien passée pour les 136 élèves inscrits cette année. Chaque élève respecte au quotidien le protocole sanitaire, même si l'envie de partager des moments d'amitié entre les différentes classes reste très forte.

La répartition des niveaux se fait sur 5 classes avec une classe de Ps/Ms, une de Gs/Cp / une de Cp/Ce1, une Ce2 /Cm1 et Cm1 /Cm2.

Cette année, nous accueillons une nouvelle équipe pédagogique remplie de projets afin d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages. De gauche à droite sur la photo : Aude PONDICQ, Muriel DIEU, François GUIBERT, Geoffroy LEROY, Laura RIBO et Benjamin RIOS-ALFARO.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE a élaboré un beau programme riche en « Culture » appelé les « Z'ateliers » avec des sorties à la Briqueterie Capelle, de la poterie, de la couture, du théâtre, de la photographie et bien d'autres animations pour satisfaire la curiosité des enfants.



L'EXERCICE SÉCURITÉ INCENDIE réalisé ce mois de septembre a donné entière satisfaction. Tous les élèves et les personnels enseignants et municipaux s'en sont très bien sortis dans des temps forts respectables. Un exercice « alarme intrusion » va bientôt être programmé.

SEMAINE DU GOÛT : DU 12 AU 16 OCTOBRE. Le thème choisi par les enseignants cette année est « acide ». Ce sera donc un menu acide qu'Yvan concoctera aux élèves : « Je vais mettre un plat avec une consonnance acide à chaque repas » nous confiait-il. Les animatrices du temps périscolaire vont quant à elles animer une sorte de quizz à midi et probablement une dégustation sur le temps périscolaire.

TRAVAUX À L'ÉCOLE : Mise en conformité de la porte de secours côté réfectoire par le responsable des services techniques assisté de deux élus (photo ci-contre).

ENVIRONNEMENT

TAILLE DES HAIES : OBLIGATIONS LÉGALES, CONFLITS DE VOISINAGE, CE QUE DIT LA LOI

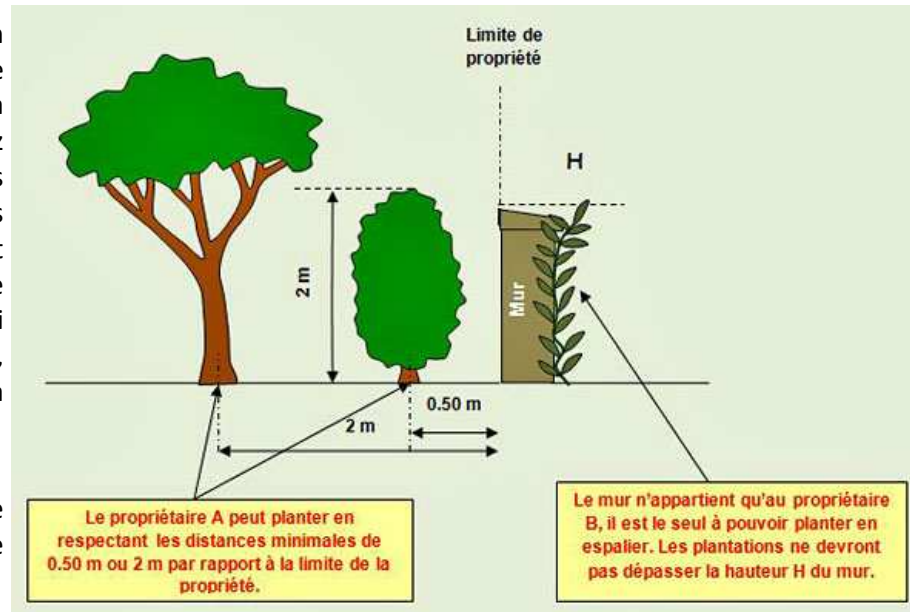
Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

RÈGLEMENTATION

Si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, il y a des distances à respecter. Le mieux est de se renseigner auprès de la mairie car, selon l'endroit où vous habitez (centre du village, extérieur...), les règles peuvent changer. En l'absence de dispositions locales, la règle générale est que l'on ne peut pas planter un arbre ou une haie à moins de 50 centimètres de la limite de sa propriété si la plantation est haute de 2 mètres ou moins, ou à moins de 2 mètres de la limite si la plantation dépasse 2 mètres.

Mode de calcul

La distance se mesure à partir du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.



Si la distance n'est pas respectée

↳ le voisin gêné peut exiger que les plantations soient arrachées ou réduites à hauteur légale ; pour cela, il doit adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception à son voisin.

↳ en cas de refus du voisin, il faut toujours avoir recours à une démarche amiable à l'aide d'un conciliateur de justice. La procédure est gratuite.

↳ engager ensuite un recours éventuel devant le juge si rien n'aboutit en conciliation (étape incontournable avant tout recours devant le juge).

Conciliateur de justice

L'espace France Services de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) propose des permanences pour vous aider à surmonter vos litiges de voisinage, conflits, copropriété, travaux immobiliers, garanties biennales et décennales, végétation, immobilier, de commerce et d'achats, d'impayés, de ruptures de couple pacés...

Rendez-vous : 05 61 50 99 00

ENTRETIEN

Location : qui doit entretenir la haie ?

Dans le cadre d'une location, c'est au locataire de s'occuper du jardin. Le décret n°87-712 du 26 août 1987, listant les réparations locatives dont il a la charge, précise ainsi que le locataire doit s'occuper :

- de la taille
- de l'élagage
- de l'échenillage des arbres et arbustes
- plus généralement de l'entretien courant du jardin.

Branches

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez lui demander de couper les branches de son arbre mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Ronces

Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Plantations mitoyennes

Vous pouvez détruire les plantations mitoyennes jusqu'à la limite de votre propriété, à la condition de construire un mur sur cette limite (n'oubliez pas de faire une autorisation de travaux et/ou un permis de construire si c'est le cas).

CUEILLETTE

Plantation appartenant au voisin : Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs

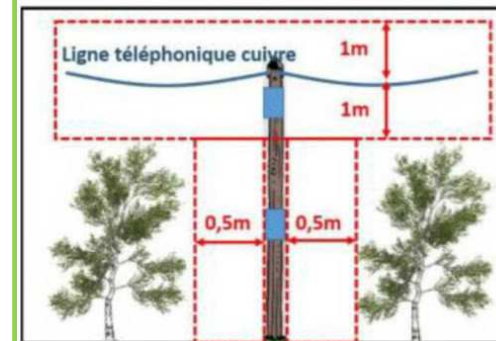
d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

Plantation mitoyenne : Les produits des plantations mitoyennes (fruits, fleurs...) appartiennent pour moitié à chacun des propriétaires. Leur cueillette doit être faite à frais communs quelle que soit sa cause : naturelle (les fruits tombent tout seuls), chute provoquée (par secousse par ex.), ou cueillette directe.

SOURCES : <https://www.service-public.fr/> - <https://www.toutsurmesfinances.com/>

RAPPEL SUR L'OBLIGATION DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou agriculteurs.



Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.
- Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.



RAPPEL : INTERDICTION DE BRULER LES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN

(Trait d'Union, oct.-nov.-déc. 2018.- CCBA-Communauté de Communes du Bassin Auterivain)

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en tout point du territoire. Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

En cas de non-respect, le contrevenant s'expose à une contravention de 450€ (art. 131-13 du Code pénal).

En France 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air dont 2800 en Occitanie.

LE CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS PASSE DU PAPIER AU 100% NUMÉRIQUE EN 2021

Toujours dans cette volonté de réduire les déchets papiers, la CCBA a décidé de mettre en ligne le calendrier de collecte des déchets. Il sera accessible depuis votre smartphone ou votre ordinateur.



Vous y trouverez en plus du calendrier de collecte des déchets, la localisation des nouveaux points d'apport collectif au plus proche de chez vous

Au 1^{er} janvier 2021, cette solution numérique sera opérationnelle depuis le site internet de la CCBA à l'adresse suivante : <https://www.cc-bassinauterivain.fr/services/collecte-des-dechets/>